## Rapport du jury: Hôtel judiciaire, La-Chaux-de-Fonds

Le projet propose une volumétrie différenciée qui détermine trois parties distinctes. Un volume de six niveaux dédié au Tribunal d'instance qui définit un front face à la place de la Gare, un volume de deux niveaux avec les salles d'audience qui répond au futur parc et le volume du Ministère public qui se décale sur l'arrière formant une "fin" au quartier "Le Corbusier". Cette approche volumétrique permet à la fois de répondre subtilement au site et de révéler les fonctions de l'institution. Cependant les relations internes réussissent à réunir les différentes parties de l'édifice, dont l'expression architecturale est également uniformisée par un traitement de façade unitaire.

Les fonctions publiques sont situées aux deux premiers niveaux, l'entrée du Tribunal d'instance, avec sa double hauteur, s'ouvrant sur la place de la Gare. Le premier étage auquel on accède par un escalier monumental, accueille le greffe et les salles d'audience.

Le Ministère public trouve son accès public par la future "rue verte" et répartit ses fonctions publiques au rez-de-chaussée puis le long d'un patio, avec une mezzanine. De manière générale, les parcours sont de qualité, très différenciés dans leur dimension et leur éclairage.

Les éléments préfabriqués de façade en béton proposés sont composés d'agrégats de pierre de couleur jaune-ocre. Les surfaces bouchardées évoquent ainsi le caractère et la matérialité des édifices publics que l'on trouve sur la place de la Gare, et de manière générale dans le canton de Neuchâtel, où la pierre d'Hauterive est dominante. L'expression spécifique du bâtiment présentée répond de manière appropriée et poétique à la question de la représentation du pouvoir judiciaire qu'il abrite.

Ce projet procède d'une lecture subtile du site. L'originalité de sa volumétrie et de ses façades convient particulièrement bien à l'image du lieu.